



## Accélérateur de l'innovation sociale

### Note contributive

L'entrepreneuriat social est aujourd'hui le cœur dynamique de l'économie sociale et solidaire. Il réunit en effet toutes les entreprises (de la start up au grand groupe) ayant une utilité sociale ou environnementale qui, quelle que soit leur statut, acceptent aussi de partager les richesses produites avec leurs salariés (échelle des rémunérations, réinvestissement et partage des bénéfices), et le pouvoir dans leur entreprise (management et gouvernance participatif, entreprise libérée, etc.).

Dans un contexte politique où les acteurs de l'action environnementale et sociale qui attendaient beaucoup d'Emmanuel Macron sont marqués par la réduction des emplois aidés, il s'agit de porter un message fort pour montrer qu'il n'y a pas une désaffection pour le secteur social dans son ensemble, mais bien une volonté de changer la manière d'agir pour être plus efficace.

En cela, il nous paraît important que des mesures fortes soient prises pour encourager l'innovation sociale en France et le développement des entreprises sociales sur les territoires, qui en sont les acteurs en proposant des manières plus efficaces de traiter les problèmes sociaux et environnementaux, en accompagnant les transitions environnementales, numériques et générationnelles, tout en assumant leur place dans l'économie de marché.

L'enjeu doit aussi être une meilleure efficacité, voire une meilleure efficience de l'Etat aujourd'hui et demain. L'objectif proposé pour cet accélérateur est donc que **les économies générées pour la puissance publique par la mise en œuvre des innovations portées par l'accélérateur, au terme des 5 années suivantes, soient au moins du double du montant investi, soit au moins 2Md d'euros** du fait d'une efficience accrue des politiques publiques et que les effets de ces innovations en terme d'utilité et de cohésion sociale soient également évalués très positivement.

En jouant un rôle clefs de label, de tiers de confiance vis-à-vis des investisseurs, l'accélérateur d'innovation sociale répond enfin à la volonté exprimée par le Président de la République lors de la COP 23 de favoriser « les investissements pour pouvoir innover et être au rendez-vous de la transition <sup>1</sup> ».

#### 1. Un accélérateur d'innovation sociale pour repenser la relation de l'Etat avec les entreprises sociales

Le succès des dispositifs lancés sans réelle vision globale depuis 2014 montre tout l'intérêt que peut avoir la mise en place d'un accélérateur pour accompagner l'expérimentation et l'essai d'innovations sociales :

- l'appel à projets des contrats à impact social a enregistré plus d'une cinquantaine de projets.
- le dispositif *La France s'engage* a reçu en trois ans plus de 3600 candidatures parmi lesquelles 93 lauréats ont bénéficié d'une aide financière et d'un accompagnement.

Mais les projets d'innovation sociale, pourtant source d'économies et d'efficience pour l'Etat, peinent toujours à trouver des financements pour leur phase d'amorçage et d'essai<sup>2</sup>. Or l'innovation technologique bénéficie par exemple de dispositifs publics qui ont fait leur preuve et qu'il serait pertinent

<sup>1</sup> Discours du Président de la République, Emmanuel Macron, lors de la COP23 à Bonn, le 15 novembre 2017

<sup>2</sup> Recycler tous les déchets d'emballage ménager comme le fait Jura Tri, c'est faire économiser potentiellement 30 millions d'euros par an à la collectivité, accompagner les jeunes de la diversité vers l'emploi comme Mozaik RH, permet pour chaque candidat suivi de faire gagner 3 800 euros à la collectivité.

de dupliquer en direction des entreprises d'innovation sociale (le Fonds national d'amorçage doté de 650 millions d'euros géré par BPI Investissement).

C'est pourquoi, alors que Bruno Le Maire et Nicolas Hulot ont chacun annoncé la mise en place de fonds d'investissement - 10 milliard pour l'innovation et 15 milliard pour la transition énergétique-, nous proposons d'en consacrer 1 milliard à l'innovation sociale en 5 ans (50% en fonctionnement, 50% en investissement), comme cela avait été évoqué lors de la campagne Présidentielle par le Mouves mais aussi par Christophe Itier et Catherine Barbaroux dans leurs propositions pour le développement de l'ESS en France.

L'enjeu est de permettre avec un tel investissement d'encourager la R&D, et le déploiement de solutions innovantes à fort impact social, à fort potentiel de réplication et avec des coûts évités pour la société. Ces solutions permettent de répondre à 4 grands enjeux pour les entreprises sociales qui se développent :

- le développement de financements à l'amorçage,
- le développement et le partage de l'expertise sur l'évaluation d'impact,
- la flexibilisation des cadres réglementaires,
- l'essaimage de solutions ayant fait leur preuve au niveau national,

Cet accélérateur permettra de poser un acte fort montrant l'intérêt du nouveau gouvernement vis-à-vis des acteurs sociaux de la nouvelle génération mais surtout d'expérimenter de nouvelles manières de fonctionner, en développant un savoir-faire pour évaluer l'impact social et les coûts évités pour la société.

Cette volonté du Mouves est largement partagée par plusieurs acteurs de l'ESS notamment l'Agence nouvelles des solidarités actives (ANSA), la fédération FEHAP, l'association NEXEM, ou l'Association des Paralysés de France (APF).

## 2. Comment mettre en œuvre concrètement l'accélérateur d'innovations sociales (AIS) ?

L'AIS peut concrètement être le moteur d'une politique globale de stimulation de l'innovation sociale partout en France, et permettre chaque année de :

- **sensibiliser plus de 30 000 personnes** par an à la construction d'innovations sociales
- **faire émerger 150 projets d'entreprises sociales** et les soutenir dans la phase de prototypage
- **accompagner 100 entreprises sociales dans leur phase d'amorçage**, dont 1/3 proposent un changement systémique et une évolution concrète de politique publique
- **accélérer et faire changer d'échelle 80 entreprises sociales** pour les aider à essayer une solution à l'impact éprouvé dans toute la France, dont 1/3 deviendront des partenaires de l'Etat dans la mise en place d'une nouvelle politique publique.
- **financer 33 innovation sociales majeures**, permettant de faire évoluer des politiques publiques par la création de solutions nouvelles, efficaces et efficientes, tant par leur impact social que par leur capacité à générer in fine des économies pour la collectivité.

Le financement de cet accélérateur pourrait mobiliser le programme d'Investissement d'Avenir (PIA) à hauteur de 100M€ par an sur 5 ans, soit un montant total de 500 M€, pour accompagner 330 entreprises sociales par an. **Il est recommandé que 20% des projets innovants portés par l'accélérateur soient fléchés vers les quartiers ruraux et urbains en difficultés qui représentent un enjeu majeur pour le renforcement de la cohésion sociale et la construction d'une société plus inclusive.** Concrètement, nous proposons (cf. détail des financements dans le tableau en annexe) :

*En 1<sup>ère</sup> phase pour accompagner l'expérimentation d'innovations sociales :*

- Le soutien aux dispositifs de stimulation et d'identification d'innovations sociales au cœur des territoires, permettant de faire émerger et de labelliser **150 projets d'entreprises sociales** chaque année. Ces projets seraient par la suite accompagnés par les acteurs de l'émergence localement et soutenus financièrement, par exemple via le fonds de confiance géré par France Active, alors qu'aujourd'hui nous savons que le pôle emploi est souvent, dans le meilleur des cas, l'unique source de financement de la grande majorité de ces porteurs de projet pendant la phase de préparation de leur entreprise sociale, qui dure pourtant généralement au moins un an !
- L'identification et l'accompagnement de **100 entreprises sociale en phase d'amorçage** labellisées chaque année et qui bénéficieront d'une « Bourse AIS Start- up » leur offrant le soutien d'un incubateur local et un financement des actions de consolidation et de levée de fond nécessaires à leur développement.

Sur les 100 entreprises sociales ainsi accompagnées, 20% seront sélectionnées car elles proposent une modalité innovante de mise en œuvre d'une politique publique ou d'intérêt général (dans le domaine médico-social, de la petite enfance, du logement, de la santé, de la lutte contre l'illettrisme ou le décrochage scolaire, contre la grande exclusion, etc.).

Ces projets bénéficieront d'un soutien financier complémentaire sur trois ans pour le financement de leur action innovante « expérimentale » et l'évaluation de leur impact. Un accompagnement spécifique de ces projets par les services de l'Etat, impliquant étroitement les administrations concernées, sera indispensable pour faciliter leur déploiement et permettre les flexibilisations nécessaires du cadre réglementaire. En fonction du domaine de compétence concerné, l'implication de collectivités locales ou d'agences publiques (ANAH, CNAF, CNAV, CNAM...) pourra également être nécessaire.

*2<sup>nd</sup>e phase pour accompagner le déploiement d'innovations sociales avec :*

- L'accompagnement au changement d'échelle de 80 entreprises sociales par an via des dispositifs et des programmes d'accélération spécialisés. Elles auront ainsi accès aux meilleurs expertises et aux meilleurs réseaux pour grandir, à l'instar des entreprises classiques. Ces entreprises bénéficieront également d'une « bourse AIS scale up » leur permettant de financer les actions d'ingénierie et de structuration nécessaires à leur développement. L'ampleur du soutien dépendra de leur niveau de développement, avec deux phases successives possibles (Accélération / Changement d'échelle)

Sur les 80 entreprises sociales labellisées, environ 20% seront sélectionnées car elles proposent une modalité innovante de mise en œuvre d'une politique publique ou d'intérêt général (ayant prouvé leur efficacité, leur efficacité et leur impact social à l'échelle « expérimentale » (cf ci-dessus), seront soutenues politiquement et financièrement de manière déterminante pour amorcer un changement d'échelle, qui fera lui-même l'objet d'une évaluation rigoureuse, en vue d'une mise en œuvre sur l'ensemble du territoire. Ici aussi, un accompagnement spécifique de ces projets par les services de l'Etat, impliquant étroitement les administrations concernées, sera indispensable pour faciliter leur déploiement et permettre les flexibilisations nécessaires du cadre réglementaire,

Les entreprises sociales labellisées ayant un modèle économique viable leur permettant de se développer sans un accompagnement financier conséquent de la puissance publique bénéficieraient de l'accès aux « bourses AIS » décrites ci-dessus afin de préparer au mieux leur phase de croissance. Elles bénéficieraient aussi grâce à cette labellisation d'accès privilégié à des fonds d'investissement doté de 500 millions d'euros pour le développement des entreprises sociales :

- Un fonds d'amorçage ad hoc réunissant des investisseurs engagés pour les projets labellisés « AIS Start-up »
- Le fonds Novess et l'écosystème des fonds d'investissement à impact pour les projets labellisés « AIS Scale up »

### **3. Comment seront choisis les projets qui bénéficieront de la bourse AIS ?**

Afin de faire de l'innovation sociale, un véritable levier de transformation sociale, chaque année, un débat pourrait être engagé au sein de l'Assemblée nationale sur impulsion du gouvernement pour décider d'un thème national prioritaire auquel devrait répondre une partie des projets innovants soutenues par l'Accélérateur.

L'Accélérateur veillera à associer le plus largement possible les citoyens à son fonctionnement. Les entreprises sociales créées ou en cours de création qui bénéficieront de la bourse seront choisies par des comités territoriaux composés d'élus locaux, de citoyens tirés au sort, de préfets et de personnalités qualifiées de la société civile (entrepreneurs sociaux, têtes de réseau) et de financeurs. Quant aux innovations sociales, elles seront choisies par un comité national réunissant des représentants des ministères, des chercheurs, des acteurs engagés (entrepreneurs sociaux) et des parlementaires.

Les solutions ayant fait leur preuve pourraient aussi être présentées avec les évaluations disponibles en open source, permettant à chacun de les soutenir et de s'en saisir sur son territoire.

Enfin, chaque année, le 1er Ministre pourrait présenter à la représentation nationale un rapport complet sur les initiatives soutenues, les impacts sociaux et environnementaux réalisés ainsi que sur l'analyse des coûts évités par la mise en œuvre de l'accélérateur. Il pourrait ainsi proposer en s'appuyant sur cette base les aménagements budgétaires, réglementaires et législatifs nécessaires à la diffusion et au déploiement le plus large possible des innovations validées par l'expérimentation via une loi Innovation Sociale votée chaque année.

ANNEXE		1ère phase : Expérimenter		2nde phase : Déployer	
Tableau explicatif Propositions AIS		Emergence : de l'idée à l'entreprise	Amorçage : du lancement de l'entreprise aux premiers 10 K€ de CA	Accélération : de quelques 10/100 K€ de CA à 3 à 5 M€	Changement d'échelle : de 3 à 5 M€ de CA à....
<b>Stimulation</b> (identification d'idées et de porteur de projets, appui au passage à l'acte)	Acteurs Clefs	Fabriques à initiatives, Start Up de Territoires, Réseaux, Hackatons...	Réseaux	Tête de réseaux	
	Action	Sensibilisation entrepreneuriale et citoyenne et émergence projets	Rencontre avec acteurs clefs pour se lancer (ex : Impact Investing tour, nuit du probono, rencontre experts)	Rencontre avec acteurs clefs pour se développer et essayer (décideurs publics, grands comptes, financeurs à impact etc.)	
	Nombre pers/ES touchées	30000 pers	5000 ES	1000 ES	
	Coût	0,5M€/an	0,5M€/an	1M€/an	
<b>Accompagnement</b>	Acteurs Clefs	Fabrique à initiatives, Incubateurs, start up de territoire	Incubateurs spécialisés sur les territoires (1ère Brique, Realis, ATIS, Antropia, Ronalpia, INCO, Sensecube, Alter(Incub, etc.)	Accélérateurs et programmes spécialisés (Hub ESS, Alter'Venture, programme Readiness)	
	Action	Accompagnement au développement du projet/ prototypage de l'entreprise sociale avant son lancement concret	Accompagnement dans le lancement de l'entreprise sociale et son évaluation d'impact	Accompagnement au changement d'échelle (levée de fond, essaimage, stratégie internationale, etc.) et à l'évaluation d'impact social (construction de référentiel, coûts évités)	
	Nombre pers/projets /entreprises touchées	150 projets/an	100 entreprises/an	50 entreprises/an	30 entreprises/an
	Coût	1,5M€ /an	1M€ /an	1 M€/an	1,5M€/an
<b>Bourse AIS pour ES avec modèle éco viable</b>	Acteurs Clefs	France Active, Collectivités, Fondation	Friends and family, business Angels, Crowdfunding, France active	Fonds d'investissement à impact (INCO, Phitrust, ESFIN, Investir et +), France Active	Epargne salariale et fonds d'investissement à Impact
	Action	Financement de la phase de prototypage des projets accompagnés et labellisés via fonds de confiance	Bourse AIS pour financer les actions de consolidation et de levée de fond des entreprises sociales accompagnées et labellisées	Bourse AIS pour financer les actions de structurations	Bourse AIS pour financer le déploiement national et international des ES accompagnées et labellisées
	Nombre pers/ES touchées	150 projets/an	100 entreprises/an	50 entreprises par an	30 entreprises/an
	Coût	10k€/porteur de projet/ an soit 1,5M€ / an	20k€/ES, via des bourses d'amorçage (en création) soit 2M€/an	30 K€/ES, soit 1,5M€ / an	100 K€/entreprise (cf appel à projets préfiguration AIS) soit 3M€/an
		1ère phase : Expérimenter		2nde phase : Déployer	
		Emergence	Amorçage	Accélération	Changement d'échelle
<b>Financement actions préfigurant une évolution ou création de politique publique</b>	Acteurs Clefs	Collectivités, Fondations		Etat : Ministères et CIS, Fondations, France s'engage	
	Action	Financement de la phase de « test » d'une action sociale innovante, permettant notamment des coûts humain et financier important pour la société		Déployer à grande échelle une action sociale innovante dont la pertinence a été validée	
	Nombre pers/ES touchées	20 nouvelles expérimentations/an		13 accélérations d'actions sociales innovantes lancées /an	
	Coût	1M€ engagés pour chaque expérimentation (300 K€par an sur 3 ans + 100 k€ pour evaluation Impact) soit <b>20M€/an</b>		1,5 M€/an/action accélérée sur 3 ans + 0,5 M€ pour l'évaluation soit 5 M€ par innovation accélérée et <b>65 M€ engagés/an</b>	